

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Objet : La pleine indexation des rentes de retraite des retraités de l'État

J'aimerais vous faire part de ma situation comme retraité(e). Mon régime de retraite est le _____ . J'ai pris ma retraite en _____ . Depuis ce temps, je constate que ma rente de retraite ne suit pas le coût de la vie. Jusqu'à maintenant, j'ai perdu approximativement _____. À ce rythme, qu'en sera-t-il de ma retraite dans 10 ans ?

L'indexation partielle des rentes de retraite décrétée en 1982 affecte mon niveau de vie ainsi que celui des retraités que je côtoie. Pendant que les prix augmentent, nos revenus ne suivent pas. Nous sommes de plus en plus inquiets. Nous nous questionnons sur notre avenir et sur notre place dans la société.

Nos cotisations à notre caisse de retraite ont créé des surplus actuariels qui ont servi à diminuer les cotisations des travailleurs depuis 2000. Nous sommes en partie responsables de ces surplus qui auraient dû être affectés au retour de la pleine indexation. **Sans une hausse des taux de cotisation, notre caisse sera amputée de sommes supplémentaires qui nous reviennent de droit.** C'est pourquoi je vous demande de trouver une solution à ce problème et de réviser vos positions :

- en **redonnant la pleine indexation** à tous pour combattre l'appauvrissement,
- en **haussant les taux de cotisation** des travailleurs afin qu'ils se paient leur propre rente de retraite.

Je tiens à vous rappeler que votre dette envers les retraités augmente continuellement.

« Comme le gouvernement ne verse pas ses cotisations dans une caisse distincte, il inscrit un passif à ses états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus. »

Rapport annuel de gestion de la CARRA 2003, p. 58

Vous inscrivez dans votre passif des sommes qui pourraient servir actuellement à régler le problème de l'indexation.

Il est **urgent de régler la problématique de l'indexation partielle des rentes de retraite avant d'accorder de nouvelles bonifications aux cotisants actuels.** Pendant de nombreuses années, les retraités ont participé à la progression des régimes de retraite. Nous devons donc prendre part aux décisions concernant l'utilisation de l'excédent d'actif. Comme ce dossier relève d'un plan de vie, les conditions de retraite ne peuvent être échangées contre des conditions de travail pendant une négociation.

Un plan de redressement de la situation est nécessaire pour retrouver la pleine indexation, réparer les iniquités du passé et réduire l'appauvrissement des retraités.

Soyez assuré(e), Madame la Députée, Monsieur le Député, de mes sentiments distingués,